



Circulaire confédérale

Secrétariat général - Mission Handicap

Numéro 138 -2019

Réf. : YV/AB

Paris, le 10 juillet 2019

20^{ème} JOURNEE NATIONALE TRAVAIL ET HANDICAP

Cher(e)s Camarades,

La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées se tiendra du 18 au 22 novembre 2019. Moment fort de l'actualité sur la thématique du Handicap, c'est l'occasion pour **FO** d'être visible et de faire entendre ses revendications dans les médias. La Mission Handicap Confédérale a donc choisi de programmer sa 20^{ème} Journée Nationale Travail et Handicap le :

Mardi 19 novembre 2019 - aux Salons de l'Aveyron - 17 rue de l'Aubrac - 75012 PARIS

Lors de cette journée, la Mission Handicap Confédérale lancera son nouveau « **Guide pratique Travail et Handicap** », l'**outil indispensable pour mener à bien nos actions syndicales**.

Au regard de l'importance de cet événement, **nous sollicitons la participation des Secrétaires Généraux des Unions Départementales et des Fédérations Nationales**.

En effet, le Handicap est l'affaire de toutes et de tous à tous les niveaux de l'Organisation. Il faut s'en saisir, en informant, en accompagnant, en mobilisant, en revendiquant.

Bien entendu, les **camarades détenteurs de mandats dans les IRP, les membres des commissions Handicap (UD, FD, CSE, CREFOP), les référents Handicap, les membres CDAPH et CDCA, les négociateurs de branche et d'entreprise sur le Handicap** sont attendus.

Le programme vous parviendra dans les prochaines semaines.

Nous vous joignons, une demande d'inscription ainsi que les modalités pratiques.

Pour que cette journée soit une pleine réussite, la participation de toutes et de tous est indispensable.

Sachant pouvoir compter sur chacun(e) d'entre vous.

Informez, mobilisez, gagnez !

Avec toute notre amitié syndicale,

Anne BALTAZAR
Conseillère confédérale
Chargée du Handicap

Yves VEYRIER
Secrétaire général

P.J. : Annexe 1. Bulletin d'inscription
Annexe 2. Modalités pratiques

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00
<http://www.force-ouvriere.fr>



Circulaire confédérale

Secrétariat général - Mission Handicap

Numéro 138 -2019

Réf. : YV/AB
Paris, le 10 juillet 2019

20^{ème} JOURNEE NATIONALE TRAVAIL ET HANDICAP

Cher(e)s Camarades,

La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées se tiendra du 18 au 22 novembre 2019. Moment fort de l'actualité sur la thématique du Handicap, c'est l'occasion pour **FO** d'être visible et de faire entendre ses revendications dans les médias. La Mission Handicap Confédérale a donc choisi de programmer sa 20^{ème} Journée Nationale Travail et Handicap le :

Mardi 19 novembre 2019 - aux Salons de l'Aveyron - 17 rue de l'Aubrac - 75012 PARIS

Lors de cette journée, la Mission Handicap Confédérale lancera son nouveau « **Guide pratique Travail et Handicap** », l'**outil indispensable pour mener à bien nos actions syndicales.**

Au regard de l'importance de cet évènement, **nous sollicitons la participation des Secrétaires Généraux des Unions Départementales et des Fédérations Nationales.**

En effet, le Handicap est l'affaire de toutes et de tous à tous les niveaux de l'Organisation. Il faut s'en saisir, en informant, en accompagnant, en mobilisant, en revendiquant.

Bien entendu, les **camarades détenteurs de mandats dans les IRP, les membres des commissions Handicap (UD, FD, CSE, CREFOP), les référents Handicap, les membres CDAPH et CDCA, les négociateurs de branche et d'entreprise sur le Handicap** sont attendus.

Le programme vous parviendra dans les prochaines semaines.

Nous vous joignons, une demande d'inscription ainsi que les modalités pratiques.

Pour que cette journée soit une pleine réussite, la participation de toutes et de tous est indispensable.

Sachant pouvoir compter sur chacun(e) d'entre vous.

Informez, mobilisez, gagnez !

Avec toute notre amitié syndicale,

Anne BALTAZAR
Conseillère confédérale
Chargée du Handicap

Yves VEYRIER
Secrétaire général

P.J. : Annexe 1. Bulletin d'inscription
Annexe 2. Modalités pratiques

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00
<http://www.force-ouvriere.fr>

20^{ème} Journée Nationale Travail et Handicap Modalités pratiques

Cette note pratique vise à faciliter le bon déroulement de la JNTH. Cette note sera à joindre avec le bulletin d'inscription lors de vos envois auprès de vos adhérents.

I – Modalités organisationnelles

Cette journée est principalement destinée **aux camarades du secteur privé détenteurs des mandats de DS, de DP, aux membres du CHSCT ou, le cas échéant, aux membres de la délégation du Conseil Social et Economique (CSE) ou de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) du CSE, aux membres des commissions Handicap (UD, FD, CE, CREFOP), aux référents Handicap, aux membres CDAPH et CDCA, aux négociateurs de branche et d'entreprise sur le Handicap.**

1. Modalités organisationnelles

1.1. Inscriptions

Il est demandé aux Unions Départementales et aux Fédérations Nationales de bien vouloir inscrire **au maximum quatre camarades.**

Chaque participant devra remplir une fiche d'inscription (ci-jointe). Pour être effective, celle-ci devra impérativement être validée par l'Union Départementale ou la Fédération Nationale. Les fiches d'inscriptions devront nous être retournées par les structures au plus tard le : **31 octobre 2019. Passé ce délai, aucune fiche d'inscription ne sera prise en compte.**

- Par mail uniquement à l'adresse : handicap@force-ouvriere.fr

L'Union Départementale ou la Fédération Nationale adressera à la Mission Handicap Confédérale une semaine avant le déroulement de la journée un tableau récapitulatif des inscrits.

La présence des participants est requise pour la durée totale de cette journée.

1.2 Accueil

L'accueil des participants se fera de 8 h 30 à 9 h 15.

Rappel : l'inscription préalable est obligatoire.

1.3. Transports

Nous comptons sur votre anticipation afin de réserver le plus tôt possible et ainsi bénéficier des tarifs les plus avantageux de la SNCF (Prem's par exemple).

Tout cas particulier devra faire l'objet d'un accord préalable de la Confédération.

1.4. Restauration

Pour une optimisation du temps, le déjeuner sera obligatoirement pris en commun sur place. Aucun remboursement ne sera effectué.

1.5. Hébergement

En cas de nécessité absolue, la Confédération pourra prendre en charge le coût de l'hébergement la veille de la Journée Nationale Travail et Handicap, **après accord de la Confédération et validation du Trésorier confédéral.**

2. Modalités financières

Pour permettre un traitement rapide des remboursements de frais et répondre aux obligations comptables de la Confédération (bilan comptable de fin d'année), les notes de frais ainsi que tous les justificatifs originaux devront être adressés à la Confédération dans un délai de 15 jours maximum, pour **le 6 décembre 2019** date limite de réception par la Confédération. **Attention ! Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 6 décembre 2019.**

La Confédération remboursera les frais aux Unions Départementales et Fédérations Nationales, sur factures et justificatifs originaux, selon les barèmes confédéraux (cf ci-dessous).

2.1. Frais de transports

Par principe, le remboursement des frais de transport des participants se fait sur la base du tarif SNCF 2ème classe. Pour toute demande de remboursement, les originaux Aller et Retour seront demandés.

Aucun justificatif d'achat ne sera pris en compte.

Pour toute demande de remboursement de e-billet, le justificatif de voyage devra être joint. Celui-ci est téléchargeable depuis une borne Libre-Service de couleur jaune, en gare SNCF ou depuis l'espace « Mes Commandes ». Un bouton « Imprimer un Justificatif de voyage » est disponible 24 h après l'arrivée du dernier trajet (après un trajet Retour dans le cas d'un Aller/Retour).

Aucun remboursement de e-billet ne sera pris en compte sans le justificatif de voyage.

Toutefois, lorsque le co-voiturage est sollicité et autorisé, l'indemnisation des frais kilométriques se fera sur la base de 0,30 € du kilomètre. Il doit être réel, contrôlable et mentionné sur les fiches de frais individuelles. Les noms des personnes covoiturées devront également apparaître sur les fiches de frais individuelles. Seul le propriétaire de la voiture sera remboursé à l'exclusion de tout autre passager.

Aucun remboursement de frais kilométrique ne sera pris en compte sans accord écrit préalable.

Les frais de péage et de parking sont remboursés aux frais réels sur justificatifs originaux.

Il n'y aura pas de remboursement de frais de taxi, sauf cas exceptionnel et après accord de la Confédération et validation du Trésorier Confédéral.

2.2. Frais d'hébergement et de restauration

En cas d'hébergement justifié et seulement après accord de la Confédération, le remboursement se fera sur justificatif original, dans la limite de 95 € pour la nuit d'hôtel, le petit déjeuner et la taxe de séjour inclus.

Dans ce cas, le repas du soir se fera sur justificatif original dans la limite de 20 €.

3. Modalités pratiques

3.1. Accès « Salons de l'Aveyron » :

En voiture : Sortie Porte de Bercy, direction Paris centre, 1ère sortie Bercy Cour Saint-Emilion

En métro : Station Cour Saint-Emilion, ligne 14, direction Olympiades

En autobus : Ligne 24 ou 64, descendre à l'arrêt Dijon Lachambaudie

En Velib : 49 rue Gabriel Lamé, 26 rue François Truffaut, 20 rue des Pirogues

Parkings disponibles :

- Parking Saint-Emilion, Vinci Park, 1 000 places : Entrée rue de Libourne, sortie piétonne rue des Pirogues de Bercy à 100 m des Salons.
- Parking Bercy Terroir, Vinci Park, 1 000 places : Entrée 40 avenue des Terroirs de France.
- Parking Gare de Bercy, Effia, 700 places : Entrée 48 bis boulevard de Bercy.

Vous trouverez en annexe le plan d'accès.

A toutes fins utiles, pour toute question d'organisation, de prise en charge, de remboursements de frais, de difficultés rencontrées etc., il conviendra de contacter directement la Confédération :

❖ Fatima CHERHABIL

Assistante Confédérale au : 01.40.52.82.27 ou par mail :

 fcherhabil@force-ouvriere.fr